

SITUATIONS: the ethics column

Government ethics and the Code: Between a rock and hard place

- Alexander J. Tymchuk
University of California at Los Angeles
- Patrick O'Neill
Acadia University

The Situation

Imagine that the government is doing something clearly unethical - something grossly inhumane to be carried out on the large scale. [Some governments do engage in such enterprises, from the misuse of "mental health" to stifle dissent to the development of nuclear, biological and chemical weaponry.] Psychologists working for the government may be making direct contributions to such an enterprise, while all psychologists are supporting the government through their taxes, including taxes paid on income from professional work. The CPA Code advises psychologists to follow their conscience if the Code is in conflict with the law. But does the Code really afford the psychologist any protection? CPA and APA are ready to expel members who misbehave, but seem ill-equipped to protect members who are ordered by government or an employer to support an activity that violated the Code.

(Submitted by Craig Summers, Mount Allison University.)

O'NEILL: Professional associations have a difficult time deciding whether they should take positions on political and social questions. Some psychologists say that their professional associations should restrict their public policy activities to narrowly defined professional matters. In this view, CPA should fight for a GST exemption but stay out of the abortion and capital punishment debates. Other psychologists believe they have data on the principles involved in social policy (the deterrent value of the death penalty, for instance), and that their associations can and should make informed comment on social issues. In the *Situation* he presented, Craig Summers added an ethical dimension by asking whether we have an ethical obligation to oppose government actions that violate the basic principles of our own code. CPA's Principle IV, Responsibility to Society (which has no counterpart in the APA Code) seems to thrust such engagement on psychologists - and on the associations they form. Consider IV.21, which says psychologists should "speak out if the policies and practices of the social structure (in which they work) seriously ignore or oppose the principles of respect for the dignity of persons, responsible

caring, and integrity in relationships." But, as Craig asks, are the associations that represent psychologists taking a similar proactive ethical stance toward the social structures that shape our lives? Consider these possibilities: to speak out when the policy matter affects the discipline (cutting federal research funding); to speak out when we have psychological knowledge bearing on the policy (deterrence and the death penalty); to speak out on any issue that violates our own ethical principles (advancing environmental concerns). The first is in our self interest, the second is mandated by our Code of Ethics and the third may be, depending on the interpretation of IV.21.

TYMCHUK: Craig presents the example of a psychologist being ordered to do something unethical. Psychologists, too, may wilfully engage in activities that other may see as unethical (how to kill better, how to feel good about yourself afterward). Not all people believe that going to war or developing one's nuclear capabilities, or rewarding the wealthy while punishing the poor, or ignoring environmental concerns for industrial purposes are necessarily unethical -- witness the derision rained down on those who argued against the war in Iraq.



A. J. Tymchuk

Individual psychologists can use decision-making processes adopted in CPA in its Code of Ethics to help make rational choices about what is ethical. The psychologist should consider the alternatives as well as the evidence for each alternative. CPA and similar professional organizations have an obligation to take stands on public issues but only after encouraging discussion and engaging in their own rational decision-making. This process requires empirical data. If we lack it, then we need a research agenda.

Readers are invited to send comment on brief dilemmas to: Patrick O'Neill, Psychology Department, Acadia University Wolfville, N.S. BOP

SITUATIONS: questions déontologiques

Les psychologues, le Code et la Loi: entre l'arbre et l'écorce

- Alexander J. Tymchuk
Université de Californie à Los Angeles
- Patrick O'Neill
Université Acadia

La Situation

Imaginez que le gouvernement fasse quelque chose qui est de toute évidence contraire à la déontologie -- quelque chose de grossièrement inhumain à une échelle très vaste. [Certains gouvernements s'engagent effectivement dans de telles entreprises, comme l'abus de la "santé mentale" afin d'étouffer le mécontentement, ou le développement des armes nucléaires, biologiques et chimiques]. Il est possible que certains psychologues travaillant pour le gouvernement contribuent directement à une telle entreprise, tandis que tous les psychologues soutiennent le gouvernement avec leurs impôts, y compris les impôts payés sur des revenus venant du travail professionnel. Le Code de la SCP conseille aux psychologues de suivre leur conscience si le Code est en conflit avec la loi. Mais est-ce que le Code peut réellement protéger les psychologues? La SCP et la SAP sont prêtes à expulser des membres qui ne se

comportent pas comme il faut, mais ne semblent pas être en position de protéger des membres qui auraient été chargés par le gouvernement ou par un employeur de soutenir une activité qui violait le Code. (Soumis par Craig Summers, Université Allison).

O'NEILL: Les associations professionnelles ont beaucoup de difficulté à décider si elles devraient prendre position sur des questions politiques et sociales. Certains psychologues prétendent que leurs associations professionnelles devraient limiter leurs activités de politique publique à des questions professionnelles étroitement définies. Selon ce point de vue, la SCP devraient essayer de se faire exempter de la TPS mais ne devraient pas s'occuper de débats concernant l'avortement ou la peine capitale. D'autres psychologues croient que, puisqu'ils ont des données sur les principes impliqués dans les politiques sociales (la valeur dissuasive de la peine de mort, par exemple), leurs associations peuvent et doivent émettre des commentaires éclairés sur les questions sociales. Dans la *Situation* qu'il a présentée, Craig Summers a ajouté une dimension déontologique en demandant si nous avons une obligation déontologique de nous opposer aux actions du

gouvernement qui violent les principes de base de notre propre code. Le Principe IV de la SCP, la Responsabilité envers la société (qui n'a pas de pendant dans le code de la SAP) semble forcer les psychologues -- et les associations qu'ils créent -- à prendre un tel engagement. Considérons le principe IV.21, qui dit que les psychologues devraient "se prononcer ouvertement lorsque les politiques ou les pratiques de la structure sociale ignorent sérieusement ou vont à l'encontre des principes du respect de la dignité de la personne humaine, des soins responsables et de l'intégrité dans les rapports." Mais, comme le demande Craig, est-ce que les associations qui représentent les psychologues prennent les devants avec des positions déontologiques claires sur des structures sociales qui donnent forme à nos vies?

TYMCHUK: Craig présente l'exemple d'un psychologue qui est forcé à faire quelque chose qui serait contraire à la déontologie. Les psychologues, eux aussi, peuvent parfois s'engager dans des activités que d'autres personnes considèrent comme contraires à la déontologie (développer des techniques pour mieux tuer et avoir une bonne opinion de soi après). Il y a des gens qui ne pensent pas que déclarer la guerre, développer ses capacités nucléaires,

donner des bénéfices aux riches tout en punissant les pauvres, ou favoriser l'industrie aux dépens de l'environnement sont des activités nécessairement contraires à la déontologie -- on n'a pas à penser à la façon dont on a tourné en dérision ceux qui se sont déclarés contre la guerre en Irak pour s'en convaincre.

Des psychologues peuvent avoir recours, en tant qu'individus, au processus décisionnel adopté par l'ACP dans son Code de déontologie afin de décider de façon rationnelle ce qui est n'est pas contraire à la déontologie. Le psychologue devrait prendre en considération à la fois les alternatives et le raisonnement derrière chaque alternative. L'ACP et des organisations professionnelles semblables ont une obligation de prendre position sur des questions de politique sociale mais seulement après avoir encouragé de longues discussions et s'être engagées dans leur propre processus décisionnel rationnel. Ce processus nécessite des données empiriques. Si nous en manquons, nous avons manifestement besoin de faire de nouvelles recherches dans le domaine de la politique sociale.